

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation section langues de France option basque, est constitué comme suit pour la session 2025 :

**Présidente**

Mme Mélanie PIRCAR  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Présidente**

Mme Argia OLCOMENDY  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de BORDEAUX

**Membres du jury**

Mme Katixa DOLHARE-CALDUMBIDE  
Professeure agrégée

Académie de BORDEAUX

Mme Maia DUGUINE  
Personne à compétences particulières

Académie de BORDEAUX

M. Erwan HUPEL  
Maître de conférences des universités

Académie de RENNES

M. Yan LESPOUX  
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

M. Jean-Marie SARPOULET  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2025

Pour la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU